



Pension-alimentaire pour la période des grandes vacances

Par **pischedda_old**, le **02/05/2007** à **14:39**

Bonjour, je voudrais savoir suite à mon divorce
je paie une pension de 300£, si pendant la période des grandes vacances
j'ai la garde 1 mois complet de ma fille si je dois payer la pension à la maman?
le divorce a été à l'amiable et j'ai ma fille tous les 15 jours
merci d'avance

Par **juriste_old**, le **02/05/2007** à **17:47**

Bonjour,

ce type de modalité est parfois réglé par l'acte de divorce, d'autant plus dans le cadre d'un divorce à l'amiable.

Que dit-il exactement à propos du paiement de la pension alimentaire?

A titre d'exemple, certains juges entérinent la formule suivante: "la pension alimentaire versée par le parent qui n'a pas la garde de l'enfant sera de [montant] et ce 12 mois sur 12"...

Que dit votre jugement?

Cordialement.

Juriste